



**Avis d'appel d'offres ouvert national N° CORDAID-BDI-006/2024**

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
CONSULTANT EN CHARGE DE L'EVALUATION DU PROJET.**

Adresse : Cordaid Burundi, Bujumbura- Burundi, Kigobe Nord, Boulevard Mwambutsa IV, N°8,  
Tél : +257 22 21 01 99

**Date de publication : 18/09/2024**

**Date limite de dépôt des offres : 10/10/2024 à 10 heures**

**Date et heure d'ouverture des offres : 10/10/2024 à 10 heures 30 minutes**

## Avis d'appel d'offres ouvert national N° 006/2024CORDAID-BDI

### 1. Contexte

Titre du projet	« Le numérique au service du renforcement du système judiciaire au Burundi et d'un meilleur accès à ses droits pour la population de Makamba ».
Agence d'exécution	Cordaid
Source de Financement	Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi
Zone intervention	Province de Makamba
Bénéficiaires intermédiaires	Cour Supreme, CFPJ, CEDJ,
Bénéficiaires/ Principales groupes cibles	Magistrats, acteurs d'aide légale, notables collinaires, G50,
Type d'évaluation	Evaluation finale externe indépendante
Période théorique de mise en œuvre du projet	36 mois (15 août 2021- 31 juillet 2024)
Période effective de mise en œuvre	41 mois (15 août 2021- 31 décembre 2024)

### 2. Conditions

Le présent appel est ouvert à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement) ayant des compétences et expériences requises.

### 3. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Pour les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres, le Dossier d'Appel d'offres pourra être consultés à partir du **18/09/2024** sur les sites : Burundi jobs : <https://www.intercontactservices.com> et <https://www.burundijobs.bi>

### 4. Date limite de dépôts des offres

Les offres sous plis fermés devront être déposées au plus tard le **10/10/2024 à 10 heures** à la réception du bureau de Cordaid à l'adresse suivante : Kigobe Nord, Boulevard Mwambutsa IV, N° 8, Tel : 22 21 01 99.

### **POUR CORDAID BURUNDI**

Leentje Janna van Ooijen

Directrice

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

CORDAID est une organisation non gouvernementale néerlandaise active au Burundi avec ses principaux programmes qui couvrent la santé, la justice, la sécurité ainsi que la résilience.

Dans son approche de renforcement de l'accès à la justice, Cordaid a obtenu un financement pour le projet intitulé : « **Le numérique au service du renforcement du système judiciaire au Burundi et d'un meilleur accès à ses droits pour la population de Makamba** ».

L'accès au droit et à la justice reste un défi de taille pour les populations vulnérables burundaises. A cet effet, il y a un besoin fort que 1) les professionnel(le)s de la justice soient mieux formé(e)s et informé(e)s et puissent avoir un accès libre, gratuit et de qualité à l'information juridique pour pouvoir assurer aux citoyennes et aux citoyens un meilleur accès aux services judiciaires et 2) que la population soit sensibilisée à ses droits et aux mécanismes existants en cas de litiges juridiques.

Le projet vise donc le renforcement de l'accès à l'information juridique pour les actrices et acteurs judiciaires en charge de l'offre de la justice (magistrat(e)s, juges), celles et ceux en charge de la demande de la justice (barreaux) et les populations, à travers des outils numériques innovants prenant en compte les besoins des femmes et des groupes vulnérables.

Ainsi, Cordaid, Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et Auxfin Burundi proposent de joindre leurs expertises pour renforcer l'accès au droit et à la justice pour la population de la province de Makamba via la mise en œuvre d'un projet pilote d'accès à l'information juridique.

Le projet a été mis en œuvre dans la province de Makamba par Cordaid en partenariat avec Auxfin et Bibliothèques Sans Frontières (BSF).

Le projet a débuté avec une étude de base en vue de faire un diagnostic des besoins en information juridique des acteurs judiciaires au niveau central ainsi que les besoins des acteurs formels et informels au niveau provincial, communal et collinaires dans la province de Makamba.

L'évaluation finale aura pour but de monter les changements apportés le projet dans l'accès à l'information juridique numérique.

C'est dans ce cadre que CORDAID voudrait procéder au recrutement d'un consultant pour faire une évaluation de finale du projet « **Le numérique au service du renforcement du système judiciaire au Burundi et d'un meilleur accès à ses droits pour la population de Makamba** ».

## II. Présentation générale du projet

### Objectif général du projet

De la communauté aux professionnels de la justice, la transition numérique contribue au renforcement du système judiciaire et un meilleur accès à la justice pour la population de MAKAMBA.

## **Objectif spécifique du projet**

### **Trois objectifs spécifiques :**

1. Les acteurs judiciaires formels aux compétences renforcées offrent des services de qualité.
2. Les membres de la communauté bénéficient des services d'aide légale de qualité.
3. Les populations ont confiance dans mécanismes alternatifs de résolution des conflits, recourent à leurs services ce qui contribue à la réduction des cas soumis aux juridictions

## **Résultats attendus du projet ;**

### **5 résultats :**

**R1.1 :** Les acteurs judiciaires formels consultent et utilisent l'information juridique numérique ;

**R1.2 :** Les acteurs judiciaires formels améliorent la gouvernance et la redevabilité ;

**R2.1** Les structures d'aide légale améliorent leurs capacités opérationnelles et contribuent à l'offre des services d'assistance juridique de qualité ;

**R3.1 :** Les membres de la communauté résolvent leurs conflits et réfèrent les cas complexes vers les institutions compétentes

**R3.2 :** Les membres des conseils des notables résolvent des conflits au niveau communautaire.

Pour atteindre les objectifs spécifiques, le projet apporte un appui au système de Justice à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires du projet (les magistrats, les acteurs d'aide légale, et les membres de la communauté ( les notables collinaires et les membres des G50.)

Au bout de ces trois dernières années de mise en œuvre du projet, il convient de faire une évaluation finale qui va apprécier l'atteinte des objectifs du projet. Cette évaluation devra être qualitative que quantitative, vu que le système juridique et judiciaire au Burundi nationale peut fournir un niveau de satisfaction des bénéficiaires mais également les aspects quantitatifs sont à renseigner ainsi que les leçons apprises.

## **La Population cible**

Le projet d'accès à l'information juridique numérique couvre les provinces de Makamba et Bujumbura Mairie et a ciblé les bénéficiaires directes (les magistrats, les acteurs d'aide légale, les notables et les membres des G50) et indirectes que sont entre autres les justiciables de la province de Makamba.

Pour atteindre ces cibles le projet passe par le canal de collaboration avec les structures mises en place par le ministère de la Justice notamment le centre de formation professionnelle de la Justice (CFPJ), le centre d'études et de documentation juridique (CEDJ) et la Cour suprême du Burundi, l'inspection générale de la justice, le service d'aide légale, la cellule de bonne gouvernance au sein du ministère de la justice.

### **III. OBJECTIFS, CHAMPS ET CIBLES DE L'EVALUATION**

#### **III.1 Objectifs de l'évaluation**

La présente évaluation a pour objectifs principaux de :

- Fournir aux parties prenantes une appréciation indépendante des changements opérés à travers les sessions de formations, les outils de travail transférés aux bénéficiaires et analyser les stratégies de mises en œuvre du projet ;
- Tirer les enseignements, identifier les bonnes pratiques afin de formuler non seulement des recommandations pour l'amélioration des interventions futures mais aussi pour la possible mise à l'échelle des acquis du projet.

*De façon spécifique, le but de la présente évaluation est de :*

Déterminer les changements apportés par le projet par rapport aux objectifs tels que définis dans le document de projet et d'autres documents connexes, par rapport au contexte durant lequel le projet a été mis en œuvre dans le pays.

##### **a) au niveau du système judiciaire**

- Déterminer la contribution du projet vers le renforcement des capacités des magistrats,
- Déterminer la contribution du projet vers la consultation et l'utilisation de l'information juridique numérique,
- Déterminer la contribution du projet à l'amélioration de la bonne gouvernance et de la redevabilité des magistrats,
- Mesurer le niveau de satisfaction des justiciables,
- Mesurer le niveau de satisfaction des acteurs utilisant les outils numériques virtuelles (Bibliothèques juridiques virtuelles/BJV),
- Evaluer la durabilité des interventions mises en place dans le cadre de ce projet sur le plan technique,
- Proposer des recommandations en vue de la pérennisation des acquis du projet.

##### **b) les structures d'aide légale partenaires**

- Déterminer la contribution du projet vers le renforcement des capacités des acteurs d'aide légale de la province de Makamba,
- Déterminer la contribution du projet vers l'opérationnalisation des services d'assistance juridique aux personnes vulnérables,
- Mesurer le niveau de satisfaction des demandeurs des services d'assistance juridique
- Mesurer le niveau de satisfaction des acteurs utilisant les outils numériques virtuelles (Bibliothèques juridiques virtuelles/BJV),
- Evaluer la durabilité des interventions mises en place dans le cadre de ce projet sur le plan technique.

##### **c) Les structures communautaires**

- Déterminer la contribution du projet vers le renforcement des capacités des notables collinaires et des G50 de la province de Makamba,

- Déterminer la contribution du projet vers la résolution des conflits et le référencement des cas vers les juridictions de base (tribunaux de résidence),
- Mesurer le niveau de satisfaction des demandeurs des services des notables collinaires,
- Mesurer le niveau de satisfaction des notables et membres des G50 utilisant les outils numériques virtuelles ( Legalcoach),
- Evaluer la durabilité des interventions mises en place dans le cadre de ce projet sur le plan technique.

### **III.2 Champs et cibles de l'évaluation**

Cette évaluation portera sur les résultats du projet tels que définis dans le document du projet et ciblera non seulement les structures d'aide légale mais également la communauté (les notables et les G50). Elle couvrira la période comprise entre le démarrage du projet en Août 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

## **IV. Critères et questions indicatives d'évaluation**

### **- Pertinence et cohérence :**

- ✓ Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils (a) adaptés aux demandes et besoins des bénéficiaires ; (b) en cohérence avec la stratégie de mise en œuvre du projet ?
- ✓ Dans quelles mesures le projet était aligné aux politiques et priorités nationales, et aux interventions des partenaires ?
- ✓ Dans quelle mesure les objectifs de l'action sont-ils axés sur les besoins des bénéficiaires ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a été adaptée au cours de sa mise en œuvre en raison de l'évolution du contexte (risques et potentiels) ?

### **- Efficacité :**

- Dans quelle mesure les résultats prévus par le projet ont-ils été atteints ?
- Contribution du projet à la réalisation des objectifs au niveau des bénéficiaires visés
- Des facteurs internes (techniques, organisationnels ou financier) et externes ont déterminé la réalisation ou la non-réalisation des objectifs visés par le projet ? des effets positifs/négatifs non intentionnels ?

### **- Efficience**

- ✓ Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats ?
- ✓ Quelles sont les contraintes d'ordre diverses qui ont eu une influence sur la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure ont-elles été gérées de façon satisfaisante pour limiter les conséquences négatives sur la vie et les résultats du projet ?
- ✓ Les résultats en termes d'atteinte des indicateurs identifiés auraient-ils pu être obtenus à moindre coût ?

- ✓ Les ressources sont-elles utilisées économiquement par rapport aux outputs (dans quelle mesure les outputs auraient-ils pu être augmentés par une utilisation alternative des inputs ?

- **Pérennité et durabilité :**

- ✓ Dans quelle mesure les effets issus des interventions du projet sont-ils susceptibles de durer après la fin des interventions
- ✓ Valeur ajoutée : quelle est la valeur ajoutée par le projet dans les provinces d'intervention.
- ✓ Dans quelle mesure les bénéficiaires et les partenaires et les responsables impliqués et concernés ont-ils la capacité et la volonté (appropriation/ownership), sur le plan institutionnel, personnel et financier, de maintenir les effets positifs de la mesure dans le temps (après la fin du soutien) ?

## **V. Méthodologie**

### **3.1. Portée de l'évaluation**

L'évaluation aura à examiner le processus de mise en œuvre et le niveau d'atteinte des résultats en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet. Elle analysera l'intervention en suivant les critères suivants : pertinence, cohérence, l'efficacité, efficience, durabilité, impact, valeur ajoutée du projet au niveau national et les provinces concernées.

Cette évaluation permettra ainsi de tirer des leçons apprises, des recommandations pour la pérennisation du financement basé sur la performance.

Cette étude sera basée sur une méthodologie mixte combinant une approche qualitative et quantitative : par des interviews individuels / administration des questionnaires avec des appareils mobiles (mobile data collection) et des entretiens de groupes (FGD) avec membres des G50, membres des Conseils des notables ainsi que d'autres personnes clés dans la communauté.

La méthodologie proposée est indicative. **Le consultant pourra faire des propositions d'améliorations de la méthodologie qui permet au mieux de répondre aux objectifs de l'étude.**

Les outils de collecte de données seront conçus par le consultant et révisés par l'équipe de suivi et évaluation du projet, lesquels documents seront validés ensemble avec les membres de l'équipe de projet. Toutefois, le draft des outils de collecte des données et informations sur terrain doivent apparaître dans l'offre technique.

### **3.2. Phases de l'évaluation**

Le processus d'évaluation sera conduit en 3 phases :

**3.2.1. Phase de démarrage et documentation :** Le but de cette phase est de structurer la méthodologie d'évaluation, analyser le contexte et les parties prenantes, préciser les questions principales et examiner les documents du projet et tous les autres documents pertinents. L'équipe d'évaluation devrait affiner le choix de la méthodologie, notamment la sélection (échantillonnage) des personnes/ niveau pour la collecte d'information.

Ensuite la méthodologie proposée décrira les outils à utiliser. Bien plus, l'équipe d'évaluation annoncera les étapes préparatoires déjà réalisées ou à réaliser, dresser une liste des personnes à interviewer, définir un plan de travail et un calendrier et répartition des tâches entre les membres de l'équipe.

A la fin de cette phase, un rapport de démarrage doit être élaboré et présenté au pouvoir adjudicateur pour son approbation. La note de démarrage doit nécessairement comprendre, l'approche et méthodologie globales, les outils et mécanismes de collecte de données (entretiens en profondeur, Groupes de discussion, l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, enquêtes, etc.), la liste proposée des personnes à interviewer et un plan de travail et un calendrier réaliste et approprié.

**3.2.2. Phase de terrain/ collecte de données :** La phase de collecte des données sur terrain commence après l'approbation du rapport de démarrage/ documentation par le pouvoir adjudicateur.

Le but de la phase de terrain est de valider /enrichir les réponses préliminaires formulées pendant la phase précédente et de compléter l'information grâce à la recherche primaire. Les principales activités prévues dans cette phase sont : réunions avec toutes les parties prenantes, collecte des éléments factuels au moyen de la technique la plus appropriée), visites de terrain selon l'échantillonnage proposé, collecte et analyse de données complémentaires visant à combler les éventuelles lacunes identifiées durant la phase documentaire, collecte des leçons apprises, etc.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation doit présenter un rapport intermédiaire des résultats de la phase de terrain, comprenant les principaux constats, conclusions et recommandations préliminaires de l'évaluation en faisant une présentation des principaux résultats aux destinataires des résultats de l'évaluation lors d'un atelier de restitution.

### **3.2.3. Phase de synthèse et diffusion**

Cette phase est consacrée à l'analyse finale des résultats, rédaction du rapport d'évaluation globale (version finale du rapport) intégrant les observations et les commentaires des destinataires de l'évaluation. **Ce rapport va être transmis avec un résumé succinct en français et en anglais.**

## **VI. Les livrables**

**4.1. Rapport de démarrage :** A la fin de la phase de démarrage et de documentation, l'équipe d'évaluateurs doit présenter un rapport de démarrage à Cordaid et les membres du consortium pour approbation.

### **4.2. Rapport préliminaire et atelier de restitution**

L'équipe d'évaluation doit présenter un rapport intermédiaire des résultats de la phase de terrain, les principaux constats, conclusions et recommandations préliminaires de l'évaluation en faisant une présentation des principaux résultats aux destinataires (ministère de la Justice et les Partenaires) des résultats de l'évaluation lors d'un atelier de restitution.

N.B : Les dépenses liées à l'organisation des ateliers vont être supportées par Cordaid.



### **4.3 : Rapport final**

L'équipe d'évaluateur doit intégrer les observations et commentaires sur le rapport préliminaire et faire le rapport final qui sera transmis à Cordaid avec un résumé succinct en français et en anglais.

#### **VII. Durée**

L'évaluation s'étendra sur une période de **30 jours** calendaire y compris le dépôt du rapport final.

#### **VIII. Profil du cabinet**

Le présent appel d'offres est ouvert national aux cabinets/bureaux de consultance/étude/recherche dans le domaine de la justice et droit de l'homme.

Le prestataire qui sera retenu pour cette étude devra remplir les conditions techniques suivantes :

1. Le consultant indépendant ou la maison de consultance veillera à ce que l'équipe soit composée d'une personne ayant au moins un diplôme de Licence dans le domaine des sciences sociales, du développement international, des sciences politiques. L'équipe qui effectuera l'évaluation devra effectivement correspondre à l'équipe proposée dans l'offre technique. Dans les deux cas, une équipe d'évaluateurs sera constituée.
2. Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des projets de développement au moyen des outils numériques ;
3. Expérience dans l'évaluation de projets/programmes similaire
4. Avoir dans l'équipe au moins une personne familière avec les pratiques du secteur de la justice burundaise ;
5. Excellentes capacités en synthèse et rédaction.

#### **Le cabinet intéressé doit :**

- Présenter la copie du numéro d'identification fiscale, registre du commerce, l'attestation de non-redevabilité valide de l'OBR
- Avoir réalisé au moins 5 travaux similaires en matière d'évaluation des projets de justice.

#### **IX. Contenu des offres (Technique et financière)**

##### **a) L'offre technique doit comprendre les éléments suivants :**

1. Une lettre d'intérêt et de disponibilité du prestataire ;
2. Une méthodologie de travail, incluant un chronogramme de l'activité
3. Un curriculum vitae du/de la consultant (e) mettant en valeur ses expériences et ses compétences en lien avec la mission ;
4. La liste de références similaires (Attestation des services rendus et/ou contrat de prestation).
5. Une copie de NIF
6. Une attestation de soumission en original et encours de validité
7. Un rapport prouvant l'expérience du prestataire dans la réalisation des études similaires (Voir le point 4 de la section « profil du prestataire recherché »

8. Un contrat correspondant au rapport présenté au point VIII. (Voir le point 4 de la section « profil du prestataire recherché »

### **b) L'offre financière**

Elle devra comprendre un forfait d'honoraire total et les débours (toutes autres charges liées à la réalisation de la mission). Les frais de déplacements du/de la consultant (e) inhérents à cette évaluation seront exclusivement à la charge du consultant et devront être intégrés dans son offre financière.

## **X. Présentation des offres**

1. Les offres devront être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention « original », et de quatre copies portant la mention « copie »
2. Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans des enveloppes séparées portant la mention « offre technique », et « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure.
3. Les enveloppes intérieure et extérieure devront être adressées au Directeur de Cordaid-Burundi à l'adresse suivante : Kigobe Nord, Boulevard Mwambutsa IV. No 8, tel : 22 21 01 99 et porter la mention « Offre pour la consultance : Etude de base du Projet « Accès à l'Information Juridique Numérique ».
4. Les enveloppes intérieures de chaque offre porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire.
5. Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du soumissionnaire, Cordaid Burundi ne pourra garantir que l'offre a été remise anonymement et l'offre sera rejetée.

## **XI. Date et heure limites de dépôt des offres**

Les offres devront être déposées au bureau de Cordaid Burundi à l'adresse ci-haut mentionnée au plus tard le **10 octobre 2024 à 10 H**. Les offres déposées en dehors du délai ne seront pas prises en considération.

## **XII. Evaluation des offres et attribution du marché**

L'évaluation des offres sera effectuée en interne par un comité d'évaluation interne des offres et au moyen d'un processus à quatre étapes tel que décrit ci-dessous :

### **a) Evaluation de l'offre technique (pondération 70)**

L'offre technique sera notée sur 100 points répartis de façon suivante :

<b>Critères</b>	<b>Maximum</b>
<b>Score total pour l'organisation et la méthodologie proposée</b>	<b>40</b>
Compréhension des termes de références et des services à fournir	20
Approche méthodologique globale (note de compréhension de la mission, plan de travail (organisation des tâches) et du temps, adéquation des outils utilisés,	20
<b>Score total de la Qualification du consultant</b>	<b>60</b>

Pertinence de la formation académique du consultant principal	20
Expérience professionnelle d'au moins 5 ans de l'évaluation des projets du consultant principal	20
Expérience des personnes alignés par le consultant	20
<b>Note Technique (NT)</b>	<b>100 pts</b>

N. B : La note technique (NT) minimum de qualification requise pour l'étape d'évaluation financière est de 70 points.

#### **b) Évaluation de l'offre financière (Pondération 30%)**

Pour évaluer une offre financière, Cordaid-Burundi prendra en compte les éléments ci-après : Le prix de l'offre et les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques. Les offres financières des soumissionnaires sélectionnés pour l'évaluation financières seront classées, et une Note Financière (NF) maximum de 100 points sera attribuée à l'offre la moins chère et proportionnellement aux autres :

**NF= offre financière la moins chère x 100/ offre financière du soumissionnaire concurrent**

**La Note Générale (NG) du soumissionnaire sera calculée comme suit : NG= 0,7NT + 0,3NF**

#### **c) Comparaison des offres et attribution du marché**

Après évaluations techniques et financière, les notes pondérées seront additionnées en vue de pouvoir faire la comparaison des offres sur base de la **Note Générale**.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle dont la moyenne pondérale des notes issues de l'évaluation technique et financière est la plus élevée.

#### **d) Notification et attribution du marché**

Cordaid Burundi informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution avant l'expiration du délai de validité des offres. La notification restera administrative et n'engagera pas Cordaid Burundi avec le soumissionnaire. L'engagement définitif sera acté à la signature du contrat par les deux parties.

### **XIII. Annulation de l'appel à candidature**

En cas d'annulation de cet appel à candidature, les soumissionnaires seront informés de cette annulation par Cordaid Burundi. Cet appel à candidature pourra être annulé, par exemple, si :

1. L'appel à candidature est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune réponse valable n'a été reçue ;
2. Des Circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
3. Toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent considérablement le budget les ressources financières disponibles ;

4. Une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale.

### **VIII. Structure du rapport final**

Le rapport final doit être rédigé suivant cette structure :

- Résumé exécutif
- Introduction
- Réponses aux questions et conclusions
- Evaluation globale
- Conclusion et recommandations
  - o Les enseignements tirés
  - o Les conclusions organisées par critères d'évaluation
  - o Recommandations
- Annexes du rapport

### **IX. Les destinataires de l'évaluation**

- ✓ Ministère de la justice
- ✓ Cordaid
- ✓ Les membres du consortium BSF et AUXFIN

**POUR CORDAID-BURUNDI**

**Leentje Janna van OOIJEN**

**Directrice**